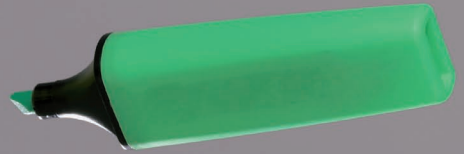




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

ÉVALUER SES PROJETS SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour les générations futures Pour des finances saines Pour le respect de notre environnement

Vous devez aménager un quartier, éditer un nouveau règlement de collecte des déchets, construire un home pour personnes âgées ou réviser la politique d'achat de véhicules de votre commune? Vous soutenez le développement durable et souhaiteriez appliquer ses principes à vos projets?

L'évaluation de la durabilité est l'outil qu'il vous faut.

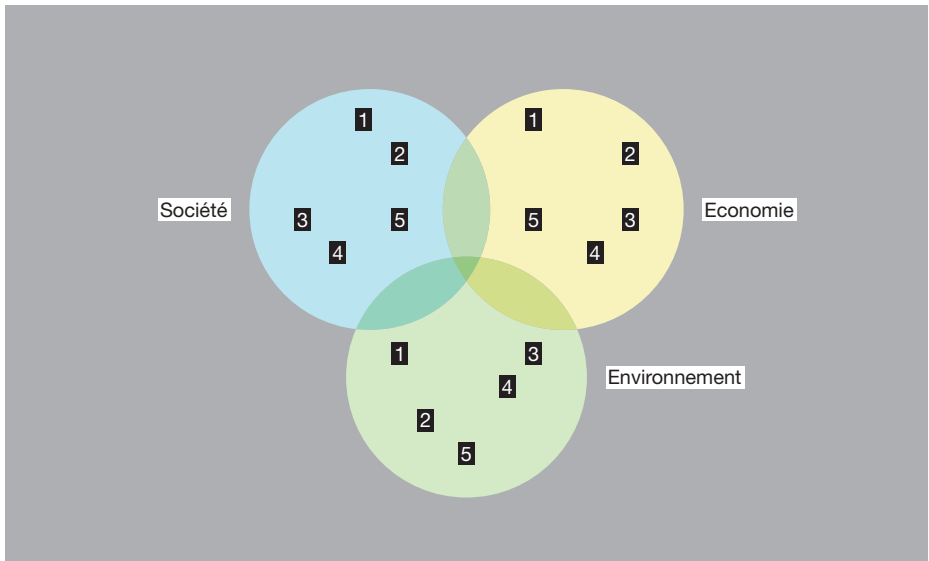
L'évaluation de la durabilité permet d'analyser rapidement les effets d'un projet sur l'environnement, la société et l'économie, que ce soit à court ou à long terme.

A quoi sert une évaluation de la durabilité?

- à cerner le plus tôt possible les forces et les faiblesses d'un projet sous l'angle du développement durable
- à évaluer les coûts, sur le long terme également
- à apporter des améliorations ou à comparer des variantes
- à fournir des bases de décision solides
- à disposer d'arguments pour justifier le projet et le communiquer efficacement

Comment se déroule une évaluation de la durabilité?

L'évaluation de la durabilité est une démarche qui rassemble différents acteurs, tels que responsable de projet, chef de service, représentant des autorités, auxquels on peut associer suivant les cas un expert externe. Ces acteurs ont pour tâche de passer le projet au crible du développement durable. Ils le font au moyen d'un outil qui se compose de critères sociaux, environnementaux et économiques, par exemple la consommation d'énergie, la qualité du paysage, la sécurité ou la charge fiscale. Le résultat met en évidence les forces et les faiblesses du projet dans l'optique du développement durable, sous la forme de textes synthétiques ou de graphiques. Il reste ensuite à en tirer les conséquences: par exemple améliorer le projet, transmettre les résultats pour décider de son financement ou y renoncer.



Pour une prise en compte équilibrée des trois dimensions du développement durable

Solidarité sociale

- 1 Promouvoir la santé humaine et la sécurité
- 2 Garantir la formation, l'épanouissement et l'identité individuels
- 3 Promouvoir la culture et les valeurs et ressources sociétales
- 4 Garantir l'égalité et la sécurité juridiques et l'égalité des chances
- 5 Encourager la solidarité intra- et intergénérationnelle

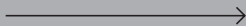
Responsabilité environnementale

- 1 Conserver les espaces naturels et la diversité des espèces
- 2 Contrôler la consommation de ressources renouvelables
- 3 Limiter la consommation de ressources non renouvelables
- 4 Limiter la charge polluante
- 5 Réduire les catastrophes écologiques

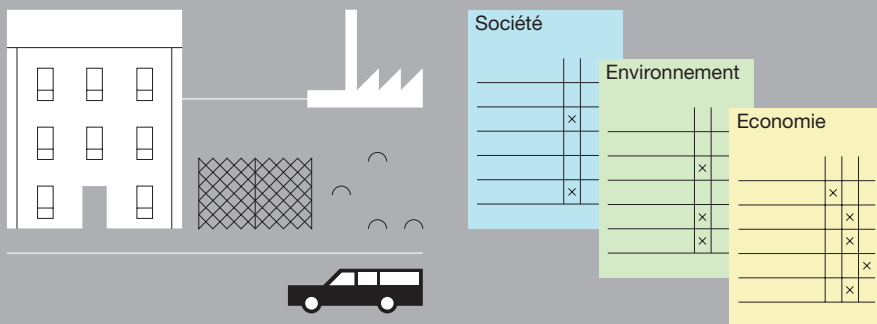
Capacité économique

- 1 Accroître les revenus et l'emploi
- 2 Maintenir le capital productif
- 3 Accroître la compétitivité et la force d'innovation
- 4 Appliquer les principes de l'économie de marché
- 5 Ne pas reporter le fardeau de la dette publique sur les générations futures

Projet de base



Grille d'analyse



Des outils pragmatiques qui ont fait leurs preuves

Il existe aujourd'hui plusieurs outils, sous forme de listes de questions, de tableaux semi-quantitatifs, par exemple sur Excel, permettant d'obtenir une visualisation graphique simple, ou de méthodologies plus détaillées pour les projets complexes. Leur utilisation peut prendre entre une heure et une demi-journée.

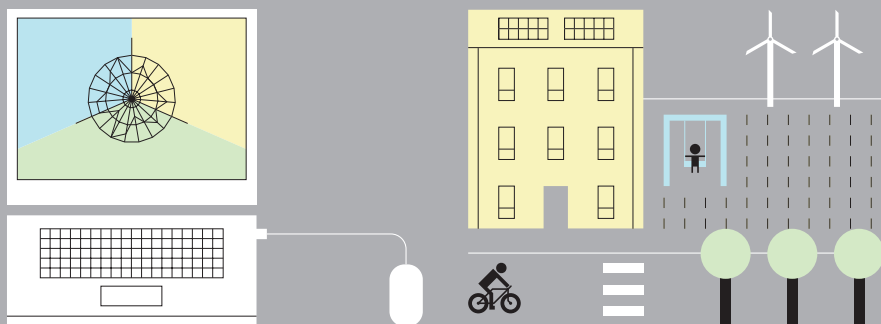
Comment mettre en place une évaluation de la durabilité?

Il s'agit avant tout de définir quels projets devront être examinés. On peut par exemple décider d'évaluer tous ceux qui seront soumis au législatif d'une commune pour l'adoption d'un crédit ou, dans le cas d'un canton, tous ceux qui coûtent plus d'un million de francs. Il faut également déterminer par qui, avec quel outil et quand l'évaluation sera faite, et préciser comment les résultats seront utilisés. Cette démarche est plus efficace lorsque les autorités en ont ancré le principe dans leurs institutions.

Pour aller plus loin:

Office fédéral du développement territorial ARE, section Développement durable, www.aren.admin.ch/developpementdurable:

- *Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes, Guide pratique*, 2007. A télécharger ou à commander (N° d'art. 812.070.f): www.publicationsfederales.admin.ch
- Outils et bons exemples en matière d'évaluation de la durabilité de projets



«La stratégie de croissance du canton a été passée au crible des critères du développement durable par le biais d'une évaluation de la durabilité. Les conflits d'objectifs entre l'économie et l'environnement ont ainsi été mis en évidence et dans la mesure du possible évités par des mesures d'accompagnement.»

André Nietlisbach *Secrétaire général, Direction de l'économie publique du canton de Berne*

«Grâce à l'évaluation de la durabilité, nous avons pu rénover la piscine de Geiselweid de telle sorte que nous pourrons, à long terme, économiser à la fois de l'énergie et des frais d'exploitation.»

Pearl Pedergnana *Cheffe du Département de l'école et du sport, Winterthur*

«Joindre une évaluation de la durabilité aux préavis destinés au Conseil communal permet de s'assurer que les effets du projet sur le long terme, et donc les intérêts des générations futures, ont aussi été pris en compte.»

Paul-Arthur Treyvaud *Municipal, Yverdon-les-Bains*



Office fédéral du développement territorial ARE
Section Développement durable
www.aren.admin.ch/developpementdurable

Commande: OFCL, Publications fédérales, 3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
N° d'art. 812.008.f / 06.2009 / Imprimé sur papier 100% recyclé